DOSSIER DE PRESSE 2002

LES 16 COMMUNES
DES ALPILLES S'ENGAGENT

Projet de Parc Naturel Régional des Alpilles

Les Alpilles prennent leur avenir en main

Renseignements au 04 90 54 24 10

Région PACA — CONSEIL GÉNÉRAL

Sommaire

>> Editorial : Feu vert pour le Parc Naturel régional des Alpilles !

>> Pourquoi parler d'un PNR pour les Alpilles ?

>> Qu'est-ce qu'un PNR ?

>> La volonté des communes : leur délibération et leur engagement à travailler en concertation

>> Présentation du territoire et du site : le massif des Alpilles

>> Le massif des Alpilles : un territoire au patrimoine naturel et culturel riche

>> Le massif des Alpilles : un territoire fragile dont l'équilibre est menacé

>> L'histoire d'un projet

>> Un projet de Parc Naturel Régional se construit à travers des commissions de travail…

>> Interview : Expressions directes

>> Présentation du syndicat mixte du massif des Alpilles

>> Utiles…

Agence Publique du Massif des Alpilles - Place Henri Giraud
13520 Maussane-les-Alpilles - Tél. 04 90 54 24 10 - Fax 04 90 54 31 97
agencepubliquemassifalpilles@wanadoo.fr
Attachée de presse : Laetitia Roncajolo

Feu vert pour le Parc Naturel Régional des Alpilles !

Gérard Jouve
Président de l'Agence publique du massif des Alpilles,
Maire des Baux-de-Provence,
Conseiller régional

Le 12 octobre 2001, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, présidée par M. Michel Vauzelle, donnait son feu vert au lancement du projet par un vote à l'unanimité en séance plénière. Depuis, beaucoup de chemin a été parcouru, par l'ensemble des élus, par les associations, par les organismes professionnels… par l'ensemble des acteurs locaux et particulièrement par la population, qui, au travers de nombreuses réunions de concertation et d'information, ont su s'impliquer et témoigner de leur intérêt pour l'avenir de leurs Alpilles !
Nous avons tous pris conscience, depuis le travail engagé par Raymond Thuillier puis Frédéric Mison, qu'il était grand temps d'engager une réflexion globale pour mieux maîtriser nos problèmes communs. La création d'un Parc Naturel Régional nous permettra de transmettre aux futures générations ce « cadre de vie » envié par beaucoup, et pourtant si fragile. Sachons tous nous impliquer dans ce projet, dans un esprit de concertation et de démocratie. Le Parc Naturel Régional des Alpilles sera alors ce que nous déciderons d'en faire.

Pourquoi parler d'un PNR pour les Alpilles ?

■ UN SITE NATUREL EXCEPTIONNEL ET FRAGILE : les Alpilles font partie des sites naturels prestigieux du Département des Bouches-du-Rhône, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et sont reconnues aux niveau National et Européen.

■ LA SUITE LOGIQUE DE 10 ANS DE TRAVAIL : depuis 10 ans, leurs élus travaillent avec détermination pour la protection, la gestion et la mise en valeur des Alpilles qu'il ont dotées depuis 1996 d'un syndicat mixte : l'Agence Publique du massif des Alpilles, C.I.G.AL.E.S. Ainsi, depuis plusieurs années , les Alpilles ont choisi de s'appliquer une politique d'un Parc Naturel régional sans toutefois disposer des moyens correspondants.

■ UNE DEMARCHE OFFICIELLE : basée sur la délibération de l'Agence Publique du Massif des Alpilles - CIGALES, sous couvert des quinze délibérations des communes et dans le strict respect de la définition du Code Rural sur les PNR (R.244-1), qui indique que " peut être classé Parc Naturel Régional un territoire à l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement fondé sur la préservation et la valorisation du Patrimoine ".

■ UN TRAVAIL EN COMMUN : Le label "Parc Naturel Régional" garantit une gestion durable et cohérente du territoire à partir d'une charte négociée entre tous les partenaires concernés: Etat, Région, Département, communes, agriculteurs, chasseurs, associations, professionnels du tourisme…

■ UNE COMMUNAUTE D'INTERETS et d'ENJEUX : Le Parc Naturel Régional ne crée pas de réglementation, il est un outil de gestion concertée. Il permettra aussi la démarche intercommunale des Alpilles au sein des enjeux de l'aménagement du territoire régional.

Qu'est-ce qu'un PNR ?
Ce qu'est un Parc Naturel Régional

■ Un PNR est un territoire qui bénéficie d'un Label de qualité :

>> attribué par Décret sur rapport du Ministre de l'Environnement,
>> qui reconnaît les efforts de protection et de mise en valeur inscrit dans une charte comprenant les objectifs à atteindre, les orientations à mener et les mesures permettant leur mise en œuvre.
>> qui s'applique sur un espace donné (périmètre négocié entre tous les partenaires et annexé à la Charte)

■ Un PNR est une structure de gestion :

>> de type Syndicat Mixte : il existe déjà (CIGALES)
>> dotée d'importants moyens financiers
>> mais qui n'a aucun pouvoir propre : chaque commune adhérente au Parc conserve ses pouvoirs.

■ Un PNR a pour objet :

>> de protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
>> de contribuer à l'aménagement du territoire ;
>> de favoriser le développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie;
>> d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
>> de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche ;

La volonté des communes : leur délibération et leur engagement à travailler en concertation

■ 16 communes* des Alpilles sont engagées dans cette démarche à ce jour : Eygalières, Mouriès, St Martin-de-Crau, Aureille, Fontvieille, Maussane-les-Alpilles, Sénas, Orgon, Eyguières, Lamanon, Le Paradou, St Rémy-de-Provence, St Etienne-du-Grès, les Baux-de-Provence, Mas Blanc -des-Alpilles, Tarascon.

■ Une Volonté Locale de Concertation : Les élus de ce massif se sont engagés depuis 10 ans à travailler en concertation sur tous les projets importants pour ce massif.

Cette volonté de concertation c'est :

■ Un Conseil Consultatif , regroupant plus de 60 membres, représentants locaux et institutionnels, associations, syndicats agricoles,.....

■ Une pratique permanente de comité de pilotages : PIDAF, NATURA 2000, Restauration des Terrains Incendiés, Directive Paysage.....

■ Un impératif d'échange, de dialogue et d'information : Réunions publiques Natura 2000, rencontres thématiques, commissions CPER, Journal Nos Alpilles...

■ Une méthodologie de travail basée sur la concertation : l'ensemble des PNR existants sont gérés par des syndicats mixtes. Les Alpilles ont su se doter de cet outil il y a maintenant 10 ans, bien avant la volonté de création d'un Parc Naturel Régional. Fort de cette expérience, de la connaissance du terrain, d'un réseau opérationnel de concertation entre les différents acteurs locaux et institutionnels, l'Agence Publique du Massif des Alpilles a été désignée par le Conseil régional, pilote du projet pour élaborer la charte du futur Parc Naturel Régional des Alpilles.

Cette méthodologie sera basée sur 2 pôles indissociables :

- une information permanente auprès de la population concernée.
- une concertation thématique avec tous les acteurs locaux et institutionnels.

Le départ de cette démarche est la réalisation d'un état des lieux très exhaustif au temps zéro : diagnostic de l'existant, des problèmes rencontrés sur le territoire des Alpilles dans tous les domaines concernés par le projet (économiques, sociaux, culturels, environnementaux, …) et par catégories d'acteurs locaux (chasseurs, agriculteurs, professionnels du tourisme, association,…).

Dans un second temps, définition de tous les objectifs qui vont constituer la Charte du PNR et délimiter par là même le périmètre du futur Parc.

La durée moyenne d'élaboration d'une charte de PNR est, environ, de 3 à 6 ans. En ce qui concerne les Alpilles, le travail effectué en amont, par l'Agence Publique du Massif des Alpilles, devrait sensiblement réduire le facteur temps.

Projet de Parc Naturel Régional des Alpilles

les communes

Les communes du périmètre d'étude

- Aureille
- Les Baux-de-Provence
- Eygalières
- Eyguières
- Fontvieille
- Lamanon
- Maussane-les-Alpilles
- Mas-Blanc-des-Alpilles
- Mouriès
- Orgon
- Le Paradou
- Saint-Etienne-du-Grès
- Saint-Martin-de-Crau
- Saint-Rémy-de-Provence
- Sénas
- Tarascon

les partenaires

Les partenaires institutionnels

- **Le Pilote : Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur**
- Le Conseil général des Bouches-du-Rhône
- La Direction régionale de l'environnement Provence Alpes-Côte d'Azur

l'opérateur

- L'Agence publique du massif des Alpilles réunit les communes du projet, le Conseil général et le Conseil régional.

Présentation du territoire et du site : le massif des Alpilles

■ Un territoire :

Bloc calcaire escarpé de 30 kilomètres de long sur plus de 10 kilomètres de large, le massif des Alpilles est une chaîne parfaitement individualisée résultant de deux phases de déformation : le soulèvement des Pyrénées et des Alpes. Ce phénomène a entraîné le dépôt de roches sédimentaires calcaires durant l'ère secondaire qui ont ensuite été érodées au cours des millénaires. Deux sites du massif sont devenus des références géologiques et ont donné leur nom à une roche ou une époque : la bauxite, qui donne à la terre une couleur rougeâtre, a été découverte aux Baux en 1821 et est omniprésente dans le massif. Sa couche peut parfois atteindre 20 m d'épaisseur (mines des Baux), les calcaires de l'Urgonien (Orgon), témoins des récifs et d'une mer chaude sous climat tropical.

Le territoire des Alpilles est une entité paysagère à part. L'empreinte de l'homme, à travers l'histoire et ses actuelles activités sur ce territoire, est omniprésente et a façonné ce paysage au fil des siècles. En effet, le massif des Alpilles est caractérisé par une agriculture traditionnelle et diversifiée, vivante, principale ressource économique de ce territoire avec le tourisme. Elle est une des composantes essentielles du paysage des Alpilles, et le façonne au fil des saisons et des années.

De fait, les Alpilles représentent une véritable entité située au milieu d'un vaste champ de perception visuel : la Crau, la plaine du Comtat, la Camargue. Seize communes composent cette entité dont le périmètre a été délimité en 1965 par son inscription à l'inventaire des sites remarquables : Aureille, les Baux-de-Provence, Fontvieille, Eygalières, Eyguières, Lamanon, Mas Blanc des Alpilles, Maussane-les-Alpilles, Mouriès, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Etienne-du-Grès, Saint-Rémy-de-Provence, Sénas, le Paradou, Orgon et Tarascon.

Ces communes appartenant à 5 cantons différents (Arles, Tarascon, St-Rémy-de-Provence, Eyguières et Orgon) font toutes partie de l'arrondissement d'Arles, et sont toutes intégrées au périmètre d'étude du pays d'Arles.

Un territoire vivant :

64 000 habitants vivent dans les 16 communes de ce massif. En constante progression, (+33% depuis 75) la population du massif est composée de 33% de personnes ayant de 0 à 24 ans, 29% de 25 à 44 ans, , 17% de 45 à 59 ans, 14% de 60 à 74 ans, et 7 % de 75 ans et plus. Le taux d'évolution comparé des classes d'âges est de 10.4% , soit plus élevé que la moyenne régionale (de 7.5%) et que la moyenne nationale(4.2%). Cette évolution est caractérisée par une forte augmentation des classes d'âges de plus de 60 ans.

Le taux d'activité de la population est de 52%. La population active est composée à 32.9% d'ouvriers (Région 21.8%), puis d'employés à 22.1% (région 29.5%), et ensuite d'artisans et commerçants à 13% (région 10.7%), et d'agriculteurs à 9.9% (région 2.4%). Le massif des Alpilles comptait en 1995 (analyse INSEE 95) plus de 4000 chômeurs, constitués à 24% de jeunes de moins de 25 ans (Région 19%,). L'agriculture (19%) et le tourisme (inclus dans services marchands 40%) sont les deux principales sources d'activités économique de ce territoire.

Avec près de 2000 exploitations agricoles réparties sur le territoire des 16 communes dont plus de la moitié de moins de 5 hectares, l'agriculture des communes des Alpilles se divise en 2 groupes : l'agriculture de massif et l'agriculture de plaine (vigne et olivier sont les 2 cultures principales du massif, les maraîchers culture de plaine).

Le massif des Alpilles est un site touristique générant toute une économie avec une capacité d'accueil de plus de 15 000 lits (hôtels, chambres d'hôtes, auberges de jeunesse, centres de vacances, meublés…) dont plus de 1200 lits d'hôtel, 1233 places de camping. Il constitue une grande part des 40% occupé par le services marchands largement dominants dans les activités économiques du territoire.

Le revenu moyen par foyer sur les 16 communes des Alpilles est de 134272 Francs par an, la moyenne départementale étant de 148681 Francs.

Le massif des Alpilles : un territoire au patrimoine naturel et culturel riche

Inscrit à l'inventaire des sites remarquables au titre de la loi de 1930 pour sa richesse paysagère et patrimoniale, le massif des Alpilles est également reconnu pour l'exceptionnelle richesse de son milieu naturel tant au niveau local, que national et européen.

Faune : L'intérêt faunistique des Alpilles, et plus particulièrement ornithologique, est double car lié à la fois au degré de rareté des espèces et à la richesse des peuplements. Au niveau national, plusieurs espèces faunistiques sont protégées, et le massif est classé en ZNIEFF (Zone Naturelle d'intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique).Au niveau européen , 21 espèces d'oiseaux sont à protéger sur le massif, classé en ZICO, (Zone d'Intérêt Communautaire Ornithologique -Directive Oiseaux de 1979),17 espèces faunistiques sont considérées d'intérêt communautaire (Directive Habitats de 1992). Parmi cette faune exceptionnelle on peut notamment citer l'aigle de Bonelli, le vautour Percnoptère, le faucon Crécerellette, le hibou Grand-duc ou encore des chauves-souris comme le grand rhinolophe euryale ou le murin à oreilles échancrées...Au total, ce sont 124 espèces de vertébrés protégés (sauf les poissons) qui sont représentées sur le massif :Oiseaux : 90 espèces, Mammifères : 15 espèces, Reptiles : 13 espèces, Amphibiens : 6 espèces.

Flore et habitats : Au niveau régional, six espèces du massif bénéficient d'une inscription au livre rouge Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Les Alpilles renferment des habitats favorables à quelques espèces endémiques provençales,: Ophrys splendida, Scrophularia lucida, Galium trimeroyi, Mercurialis huetti, Campanula macrorhiza. Par ailleurs, le massif des Alpilles est le premier massif forestier des Bouches-du-Rhône, avec une forêt méditerranéenne couvrant une superficie de 19 000 ha. Au niveau national, la ZNIEFF apporte également une reconnaissance de l'intérêt floristique majeur du massif concrétisé au niveau européen par la Directive Habitats de 1992 qui inscrit les Alpilles comme site d'intérêt communautaire. Les Alpilles comprennent 10 habitats d'intérêt communautaire (Parcours substeppiques de graminées et d'annuelles -habitat prioritaire, Eboulis provençaux, Mattorals arborescents à Genévriers, Végétation chasmophytique des plantes rocheuses, Formation à Ephèdre et stipe penné des crêtes ventées, Landes en coussinets à Genêt de Villars, Forêts de Chênes verts de la plaine catalano-provençale, Forêts galeries de Peupliers blancs, Prairies méditerranéennes à hautes herbes et joncs, Pinèdes climaciques de Pins d'Alep)

Sites et monuments : De nombreuses civilisations se sont succédées dans le massif des Alpilles, et ont toutes laissé leur empreinte : de fouilles archéologiques en sites classés, de sites en monuments, on peut naviguer aisément entre les siècles, de la Préhistoire à nos jours avec à chaque étape une trace culturelle forte de la présence humaine.

201 sites archéologiques, 67 monuments classés et 58 inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques, issu de la loi de 1913*,(*Base de données agrippa, mise à jour en février 1999),9 sites classés à l'inventaire des sites remarquables, issu de la loi de 1930, une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager),une Zone de Protection autour de la citadelle et du village des Baux-de-Provence, issue de la loi Malraux de 1966.

De plus, outre les monuments historiques bénéficiant de mesures de protection, de nombreux éléments patrimoniaux ne sont pas protégés, appartenant notamment au petit patrimoine rural.Témoins d'une culture chrétienne (chapelles, oratoires, calvaires…), rurale et provençale (lavoirs, fontaines, moulins…) très ancrée, retraçant la vie des villages et de leurs alentours, ils font partie intégrante de ce territoire et de son patrimoine.

Art et littérature : Parce qu'il est un territoire authentique, avec une identité provençale très ancrée et qu'il recèle de paysages et de lieux exceptionnels, le massif des Alpilles a été et demeure toujours une remarquable source d'inspiration. Il a vu naître de nombreux écrivains et artistes sur son territoire, comme Charloun Rieu, Marie Mauron, Maurice Pezet ou encore Jean-Calendal Vianès, et en a inspiré d'autres, le plus célèbre devant être Frédéric Mistral ou encore Alphonse Daudet .

Immortalisées par de nombreux artistes, comme Yves Brayer, Auguste Chabaud ou encore Léo Lelée, mais dont le plus célèbre reste Vincent Van Gogh, les Alpilles émerveillent devant cette lumière que le peintre hollandais ne trouva nulle part ailleurs, et qu'il fit connaître au monde entier à travers son œuvre.

Paysages : Ce site doit le caractère exceptionnel de ses paysages à une symbiose subtile de plusieurs composantes diverses et variées entre elles : l'agriculture, le milieu naturel, le patrimoine bâti….et traduisant l'identité de ce territoire. L'empreinte de l'homme, à travers l'histoire et ses actuelles activités sur ce territoire, est omniprésente et a façonné ce paysage au fil des siècles. Afin de conserver son caractère remarquable, le massif des Alpilles a été désigné en 1995 par l'Etat comme l'un des trois sites pilotes d'exception en France pour l'élaboration d'une " Directive de protection et de mise en valeur des paysages ", au titre de la loi Paysage du 8 janvier 1993.

Traditions, us et coutumes provençaux : Ce territoire rural, qui fut au cœur de la Renaissance provençale au milieu du XIXème siècle, initiée par le poète Frédéric Mistral est caractérisé par un fort sentiment identitaire et par des traditions provençales toujours vivantes et vécues -presque- au quotidien.
Les fêtes traditionnelles rythment la vie des villages des Alpilles tout au long de l'année, en célébrant les saisons et les récoltes (moissons, olivades, vendanges...) : feux de la Saint-Jean, fêtes de la transhumance, carretto ramado, pegoulado, fêtes votives...où les habitants, en costumes traditionnels du Pays d'Arles, défilent dans les rues jusqu'aux arènes, où sont organisées les traditionnelles courses de taureaux, pratiquées dans le massif bien avant le XVIIIème siècle .

Le massif des Alpilles : un territoire fragile dont l'équilibre est menacé

Si l'on examine la situation du massif, on peut recenser quatre grands dangers qui le menacent :

>> le premier concerne les incendies de forêts. Depuis 20 ans, près de 3000 ha ont brûlé, étant cependant rappelé que le pin, colonisateur récent du massif, a vu, sur notre territoire, sa superficie croître de plus de 10 % depuis le début du siècle,

>> le second danger est celui du béton, attisé par une approche spéculative de l'occupation des sols encouragé par la déprise agricole, mais aussi généré par les politiques nationales d'infrastructures, comme ce fut le cas pour le T.G.V., l'autoroute Nimes-Salon ou encore, pour d'éventuelles lignes à haute tension...

>> le troisième vise les excès de fréquentation du massif qui dégradent les milieux naturels et concurrencent gravement l'utilisation traditionnelle des habitant ajoutant ainsi à la détérioration du milieu des problèmes croissants de conflits d'usage. Les Alpilles ne peuvent ignorer une position géographique enclavée entre des zones fortement urbanisées : Avignon, Nimes-Arles, Marseille et l'Etang de Berre, Salon-Aix en Provence.. Pour les citadins, les Alpilles semblent représenter un véritable jardin de loisir, pour lequel la demande d'activités nouvelles ne cesse de croître. A cette pression humaine de proximité forte de près de 2.5 millions d'habitants, s'ajoute une demande touristique croissante, attirée par ces mêmes espaces, mais aussi par le patrimoine culturel des Alpilles et la force des traditions d'un Pays qui a su préserver son authenticité.

>> Enfin, la déprise agricole est responsable de l'enfrichement des terres, de la détérioration des paysages, de l'augmentation du risque incendie et inondation, de la spéculation foncière…

Face à l'ampleur de ces périls qui menacent de bouleverser totalement l'identité du massif et de mettre en cause l'art de vivre de sa population, une politique locale s'est avérée nécessaire, portée par les maires, eux même soutenus par le Département, la Région, l'Etat et l'Europe.

Projet de Parc Naturel Régional des Alpilles

historique d'un projet

- **17 novembre 1999**
  1ère consultation des acteurs locaux et des conseils municipaux sur la mise à l'étude d'un projet de Parc Naturel Régional
- **novembre 1999 > septembre 2000**
  1ères informations à la population et délibérations des communes.
- **7 novembre 1999**
  Les acteurs locaux réunis en conseil consultatif acceptent le principe de mise à l'étude d'un projet de Parc Naturel Régional.
- **22 décembre 2000**
  Demande officielle au Conseil régional PACA de la mise à l'étude d'un Parc Naturel Régional des Alpilles.
- **22 février 2001**
  Le Président de la Région donne son accord de principe au projet devant les élus et les acteurs locaux.
- **27 juin 2001**
  L'Etat représenté par la Direction Régionale de l'Environnement assure son soutien à la démarche.
- **12 octobre 2001**
  Le Conseil Régional vote à l'unanimité le lancement de la mise à l'etude du projet.
- **18 décembre 2001**
  Lancement officiel de la démarche devant 200 élus et partenaires institutionnels, réunis dans les Alpilles.
- **Depuis janvier 2002**
  Le travail pour la réalisation concrète du projet est lancé.

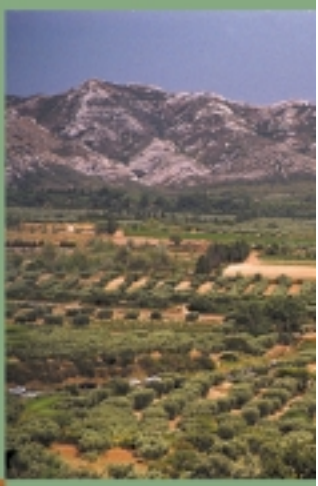

Un projet de Parc Naturel Régional se construit à travers des commissions de travail…

Les commissions de travail ont la charge de dégager des objectifs et de faire des propositions sur lesquelles les commissions communales doivent réagir afin de rester au plus près de la population.

Commission Agriculture et espace rural

Président :

Mme Marie-Denise TRAMIER - Adjointe au Maire de Saint-Rémy-de-Provence

Les enjeux à traiter :

- Vers quelle agriculture pour les Alpilles ?
- La pérennité et le développement économique durable du secteur agricole
- Le maintien de l'occupation du territoire par l'agriculture
- Etc…

Commission Aménagement d'un Territoire

Président :

M. Pierre SANTOIRE - Maire de Mouriès

Les enjeux à traiter : Un aménagement du territoire favorisant à la fois le rééquilibrage économique et social et la protection du patrimoine

Commission Entreprises, commerces, artisanat, tourisme, emploi et formation

Président :
Mme Joëlle HOTTE - Conseillère municipale
Saint-Etienne-du-Grès

Les enjeux à traiter :

• Vers un développement économique harmonieux entre les trois grands secteurs (agriculture, industrie et artisanat, services), respectueux du cadre de vie et de l'environnement ?

• Quelles formes de tourisme les Alpilles choisissent-elles ?

• Etc…

Commission Patrimoine culturel, paysages et activités humaines

Président :
M. Joël SYLVESTRE - Maire d'Eyguières

Les enjeux à traiter :

• Un patrimoine culturel et paysager riche et vivant, porteur d'une identité forte

• Le maintien de cette identité face à un risque de banalisation ou de « muséification » du territoire

• Etc…

Commission Patrimoine naturel et activités humaines

Président :
M. Régis GATTI - Maire d'Aureille

Les enjeux à traiter :

• Le maintien d'un territoire riche de diversités naturelles et humaines face à la demande croissante d'usages de nature et de campagne

• La pérennité et la valorisation durable des ressources naturelles du territoire

• Etc…

Les commissions “communales” à l’échelle de la commune, le relais des habitants

Président :
Le Maire ou un élu de la commune.

Elles sont ouvertes aux habitants souhaitant s’impliquer dans le projet de Parc Naturel Régional. Leur organisation étant laissée à la libre appréciation du Maire, elles peuvent donc être à géométrie variable suivant les communes.

Rôle principal :

• Elles se réunissent très souvent pour élaborer des propositions et réagir sur le travail des commissions thématiques, à l’échelle de chaque commune.

Commission “Mode de fonctionnement du Parc Naturel régional ”

A l’issue du travail des 5 commissions, quel fonctionnement pour le Parc Naturel Régional pour atteindre les objectifs qu’elles ont fixés ?

Présidents :
MM. JOUVE, SYLVESTRE, GATTI, SANTOIRE,
Mmes TRAMIER, SIMIAN, HOTTE

Les enjeux à traiter :

• En fonction des objectifs dégagés par les 5 commissions précédentes, conception de l’organisation et du fonctionnement de la structure « Parc Naturel Régional des Alpilles »

Les thèmes à aborder :

• Les statuts du syndicat mixte, organe de gestion du Parc Naturel Régional, en conformité avec les règles données par le Code général des collectivités territoriales

• Définition du règlement du syndicat mixte

• Organisation des organes et des mécanismes de consultation et de participation

• Préfiguration de l’organisation de la structure permanente, en fonction des objectifs de la charte

Les membres potentiels :

à déterminer à l’issue des commissions de travail

Projet de Parc Naturel Régional des Alpilles

concer tation

Sous le signe de la concertation

Des élus à l'écoute de leurs habitants pour un projet collectif conforme à la réalité des Alpilles.

- **Tout au long du projet, la population est associée par :**
  - des réunions publiques d'information dans chaque commune,
  - la tenue de commissions communales,
  - une consultation par voie de questionnaires,
  - la diffusion locale et régionale d'un journal d'information,
  - la presse,
  - la création d'évènements (malle pédagogique, assises, expositions…).

- **Les acteurs locaux**
  Partenaires incontournables du projet, ils sont systématiquement associés aux décisions à travers :
  - la tenue régulière du Conseil Consultatif,
  - des rencontres individuelles,
  - leurs participations aux commissions thématiques et communales,
  - une information globale et périodique, et une lettre technique.

- **Une méthode interactive pour une concertation très élargie**

I N T E R V I E W

Expressions directes

A LA QUESTION « COMMENT PERCEVEZ-VOUS LE PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES ET COMMENT COMPTEZ-VOUS VOUS IMPLIQUER DANS CETTE DÉMARCHE EN TANT QU'ACTEUR LOCAL ? », LES 8 ACTEURS LOCAUX SUIVANTS ONT RÉPONDU :

M. PISTOLESI,
Président de la Société communale de chasse de Saint-Etienne-du-Grès

« Même si cela peut étonner, les chasseurs ne sont pas contre cette idée d'un Parc Naturel Régional des Alpilles. Ils ont souvent peur de ce que l'on va y mettre dedans ! Nous avons commencé à travailler au travers du GIC* avec le syndicat mixte en charge du projet. Une journée de rencontre organisée par l'Agence publique avec les chasseurs du Parc Naturel Régional du Luberon (sur le terrain) nous a permis de mieux comprendre les enjeux pour le futur de notre activité de loisir. Protection et chasse ne s'opposent pas forcément, il faut juste que tout le monde fasse l'effort de se respecter et de s'écouter afin de mettre en commun nos actions. La chasse dans les Alpilles fait partie de la tradition, elle permet l'équilibre de la faune sur le territoire. Le parc est un moyen de garantir la pérennité de cette activité humaine au même titre que d'autres activités comme les randonnées pédestres, équestres, l'escalade… »
*Groupement d'Intérêt Cynégétique regroupant les 15 sociétés de chasse des Alpilles

M. André CAMOUS,
oléiculteur au « Mas de Greoux » sur la commune de Maussane-les-Alpilles et Président des producteurs d'olives de table

« Positif, ce projet de Parc Naturel Régional arrive à point nommé pour défendre les habitants et les travailleurs du territoire des Alpilles face à tout ce que l'Etat et les instances européennes nous imposent (SCOT*, intercommunalité, Natura 2000…). Je vois ce Parc comme un outil qui nous permettra de pérenniser notre identité forte face aux pressions politiques, économiques des pays d'Arles, de Salon et d'Avignon…Au niveau de notre profession, nous avons su, avec l'obtention de nos AOC, protéger l'image qualitative de nos produits. L'action promotionnelle qui incombe à un Parc via sa mission d'aide au développement économique durable, va nous permettre également de valoriser la notion de territoire géographiquement situé dans le « triangle d'or de la Provence ». Les enjeux et objectifs qui seront évoqués dans la future charte du Parc Naturel Régional des Alpilles orienteront notre choix de vie pour les 10 années à venir !… Sachons voir à long terme et nous impliquer suffisamment dans le travail d'écriture de cette charte afin de défendre nos intérêts et exercer un "contre-pouvoir" intelligemment. »
*Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale

M. Frédéric BOUVET,
responsable de la délégation PACA de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)

« La démarche est intéressante pour la sauvegarde de notre environnement naturel tant au niveau paysager qu'au niveau faunistique. L'implication de la LPO dans ce projet de Parc Naturel Régional des Alpilles sera importante car nous comptons bien être les porte-parole de cette majorité silencieuse qui habite ce territoire aux côtés de l'homme : LA FAUNE SAUVAGE ! La participation de la LPO dans la commission sur le patrimoine naturel et l'activité humaine va nous permettre de faire passer auprès du Parc Naturel Régional et de l'ensemble des utilisateurs du massif, les impératifs concernant les besoins de cette faune sauvage. Nous espérons travailler avec le GIC Alpilles, avec le RAPNRA* (dont nous ne sommes pas membre mais juste partenaire)… Les intérêts des chasseurs sont compatibles et souvent complémentaires avec ceux des protecteurs de la faune sauvage, il faut impérativement que tout le monde travaille de concert et dans un respect partagé si l'on veut pérenniser l'activité humaine de la chasse et garantir un gibier toujours présent sur le territoire. Pour exemple, aider le lapin à recoloniser les Alpilles, permet simultanément aux chasseurs d'accomplir leur loisir et permet le maintien de l'aigle de Bonelli sur notre territoire. »
** Rassemblement des Associations Pour le Parc Naturel Régional des Alpilles

M. Louis ESCOFFIER,
éleveur ovin sur la commune d'Aureille et Président d'un groupement d'éleveurs de la commune

« En ma qualité d'éleveur, je trouve la démarche nécessaire pour préserver le milieu naturel dans lequel nous vivons tout en faisant coïncider l'évolution de notre mode de vie qui tend vers plus de temps libre et de loisirs. Il faut que tout le monde aille dans le même sens pour que les gens qui travaillent sur ce territoire et notamment les gens qui vivent de cette terre puissent cohabiter avec les promeneurs, les chasseurs… Pour ma part, je pense qu'il y a un très gros effort d'information à faire auprès de la population des Alpilles, comme auprès de celle de passage, pour que chacun respecte l'autre et le territoire.
En ce qui concerne mon implication dans ce projet, je laisse aisément la place aux jeunes dont l'avenir reste à faire. Mon fils Lionel, adjoint à Aureille, ne manquera pas de s'impliquer dans les commissions de travail. »

M. DELOUSTAL,
responsable du service de l'aménagement du territoire de la CCI du Pays d'Arles

« C'est un projet important pour les Alpilles, et pour la CCI du Pays d'Arles, en sa qualité de représentante institutionnelle des entreprises présentes sur ce territoire. Nous sommes déjà impliqués dans des démarches d'accompagnement des entreprises à la gestion environnementale qui sera un point important pour celles qui seront inscrites dans le périmètre du parc et qui devra leur permettre de valoriser leur activité. Ce projet de parc sa un rôle significatif dans l'orientation que souhaiteront donner les habitants et l'ensemble des acteurs locaux au développement de leur territoire. La CCI pour sa part aura un rôle de conseil et d'écoute afin de défendre au mieux les intérêts des commerçants, professionnels du tourisme, industriels, entreprises de service… »

RÉGIS GATTI,
Maire de la commune d'Aureille

« Il faut tout d'abord rappeler que ce projet de Parc Naturel Régional est à l'initiative des maires des Alpilles qui souhaitent pour les années à venir, pérenniser l'art de vivre de ce territoire. Pour ce faire, il faut garder la maîtrise des éléments qui donnent à notre massif et à sa population ses caractéristiques si convoitées : patrimoine naturel, culturel, bâti, économique… Dans ce travail d'élaboration de la charte, j'ai accepté de prendre la présidence de la commission de travail qui a pour thème d'étude « le patrimoine naturel et l'activité humaine ». Selon les principaux enjeux diagnostiqués, notre tâche sera ici de mettre en adéquation l'activité de l'homme qui est l'élément principal d'un Parc Naturel Régional, avec les impératifs de protection du massif. De plus, le Parc Naturel Régional nous permettra de mieux maîtriser Natura 2000 – qui concerne 17 100 ha du massif des Alpilles – et de rendre positives pour les Alpilles ces obligations légales européennes.
En un mot, il faut que chacun s'approprie intelligemment ce territoire dans le respect mutuel. C'est de cette attitude citoyenne dont dépend l'avenir de nos Alpilles. »

LUC CARTIER,
vigneron et oléiculteur sur la commune de Mouriès au « Mas de Gourgonnier »

« Ce projet de Parc Naturel Régional est un passage obligé et urgent pour la protection de nos Alpilles. Nous souffrons de sur-fréquentation qui met en péril l'équilibre fragile de notre patrimoine environnemental et de notre qualité de vie : hausse du foncier, tourisme anarchique et non maîtrisé, perte d'identité de ce territoire par un trop plein extérieur… tout en ouvrant le massif et en accueillant une population de passage qui nous fait vivre également, restons vigilants à ce que nos Alpilles ne deviennent pas la Côte d'Azur ni un grand parc d'attraction ! »

BERNARD MARTIN,
élu à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Pays d'Arles, délégué de la CCI pour le projet de Parc Naturel Régional et dirigeant de l'entreprise «Jean Martin» à Maussane-les-Alpilles

« Je travaille sur ce dossier en binôme avec le responsable du service de l'aménagement du territoire de la CCI du Pays d'Arles, M.Patrick Deloustal. Etant un élu de la chambre délégué au tourisme et implanté professionnellement sur les Alpilles, c'est tout naturellement que l'on m'a proposé de travailler sur ce dossier en ma qualité d'industriel et d'habitant de ce territoire. Je trouve la démarche intelligente et cohérente de vouloir garder pour les futures générations, l'harmonie de ce cadre de vie très privilégié. La création d'un parc nous permettra peut-être de résoudre des problèmes tels que la pression foncière qui pose un réel problème à mes salariés qui habitent de plus en plus loin de leur lieu de travail. Comment engager une réflexion de développement économique durable quand les gens ne peuvent plus y rester pour y vivre et y consommer ? Comment attirer d'autres entreprises ?… Je pense cependant, que la vocation première de ce massif doit rester agricole et il faut rester vigilants pour que le savoir-faire reste intact. Le mot « parc » ne doit pas être restrictif et semble un terme bien mal approprié à ce que l'on veut faire des Alpilles. »

Projet de Parc Naturel Régional des Alpilles

Un projet mené par et pour ses habitants

Les grandes étapes jalonnant la constitution du projet de Parc Naturel Régional des Alpilles

les grandes étapes

2002

- Dans tous les villages, tenue de réunions publiques pour informer et consulter la population concernée.

- Actions de sensibilisation de la jeunesse par la réalisation d'une malle pédagogique présentée dans les écoles.
- Réalisation des diagnostics et constitution des commissions de travail en charge de l'élaboration du contenu du projet.

2003

- Tenue des 1ères Assises des Alpilles organisées sous forme de forum interactif à l'attention de la population.
- A l'issue des commissions de travail, présentation du projet de charte définissant les objectifs, les actions, le budget et le mode de fonctionnement du Parc, aux élus et à la population.

- le Conseil régional propose le projet de charte acté par les commissions aux communes concernées et au Conseil général, avant validation finale par l'Etat, sur avis de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux et du Conseil National pour la Protection de la Nature.
- Naissance du Parc Naturel Régional des Alpilles.

2004

Parc naturel des Alpilles : la concertation s'organise

L'agence publique du massif des Alpilles vient d'entamer un processus de rencontres publiques dans le but d'élaborer la charte du futur parc naturel régional

Discussion ouverte autour du projet du parc naturel

L'agence publique du massif des Alpilles est en train de boucler son premier

L'avenir du parc naturel régional des Alpilles se dessine par une large concertation

L'agence publique du massif des Alpilles (C.I.G.A.L.E.S.) a entamé au début du printemps dernier, un programme de réunions de concertation avec les communes concernées par le projet de parc naturel régional. Le 23 avril le

représentait Gérard Jouve, président de C.I.G.A.L.E.S., a tenu à rappeler : «ce projet de parc naturel régional nous appartient. Nous l'établirons dans le sens que nous choisirons. Et que ce futur Parc naturel régional sera pour les élus et la population, un outil extraordinaire dans la maîtrise du développement économique, social, culturel

l'organisation du parc naturel régional, notamment à travers un règlement intérieur à définir par tous...» Eric Blot, directeur de l'A.R.P.E. (agence régionale pour l'environnement) a tenu à confirmer les informations à Karine Rillan concernant la future forme

Les enseignants du massif découvrent la malle pédagogique

L'agence publique du massif des Alpilles a présenté cet outil thématique qui tend à sensibiliser et responsabiliser les enfants sur la pérennité de leurenvironnement

En route vers le parc naturel régional

Le Conseil régional a approuvé le 22 décembre l'idée de la création d'un parc naturel régional dans les Alpilles. Une première étape dans un long processus

Depuis un peu moins de 10 ans, l'idée a fait son chemin. L'approbation le 22 décembre dernier par le Conseil régional du projet de création d'un parc naturel régional dans le massif des Alpilles a donné corps à cette idée.

"Pour le moment, c'est un peu n'importe quoi dans la région, surtout au niveau de la cons-

Des Cigales pour le massif

► Conseil, information, gestion des Alpilles et de ses espaces sensibles (CIGALES)

Alpilles | Projet

Le parc naturel régional sur la bonne voie

La préfiguration du futur Parc Naturel des Alpilles a été entérinée par le Conseil Régional. Maintenant s'ouvre la voie de la concertation pour élaborer "la charte du Parc", document final avant une entrée en fonction d'ici deux à trois ans.

Le parc naturel suscite de nombreuses interrogations

PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES

Une charte pour la vie

L'AGROALIMENTAIRE, VALEUR REFUGE EN CAS DE CRISE

Quel avenir pour nos Alpilles ?

Projet de Parc Naturel Régional des Alpilles

L'avenir des Alpilles commenté en réunion publique

Réunion publique

Quel avenir pour les Alpilles ?

C'est le thème des réunions débats qui se déroulent actuellement dans les village des Alpilles. Compte rendu à Aureille où s'est tenue une réunion il y a peu. Avec en toile de fond la création du Parc naturel régional

L'agence publique du massif des Alpilles lance un appel aux urnes

25 000 questionnaires de concertation sont disponibles dans les mairies. L'avis de chacun est demandé pour élaborer la future charte

Des boîtes à sondage

L'AGRICULTURE AU CŒUR DU PROJET

Parc Naturel Régional des Alpilles

Photo Charlie Farine

Quel avenir pour les Alpilles ?

La récente réunion publique voulait mettre en évidence l'enjeu social, économique et touristique de ce grand projet

Investi par sa mission auprès des communes concernées par ce grand projet, Gérard Jouve, président de l'Agence publique du massif des Alpilles, était accueilli salle de l'Eden par Régis Gatti, maire d'Aureille ; Serge Portal, adjoint au maire d'Orgon et Rémy Fabre, maire de Sénas, une agglomération qui, par sa situation privilégiée pourrait devenir la Porte des Alpilles.

Le débat public qui devait suivre a permis aux intervenants, commerçants, artisans, chefs

Présentation de l'Agence Publique du massif des Alpilles

L'Agence Publique du Massif des Alpilles – CIGALES est un établissement public de type Syndicat Mixte comprenant 16 communes (64 000 habitants), le Conseil Général des Bouches du Rhône et le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur créé pour la gestion, la protection et la mise en valeur du massif des Alpilles.

Une initiative débutée il y a plus de dix ans :

Créée par arrêté préfectoral du 9 septembre 1996, l'Agence Publique du Massif des Alpilles pour le Conseil, l'Information, la Gestion des Alpilles et de ses Espaces Sensibles (CIGALES) a pris la suite de " l'Union des Elus des Alpilles ", association créée en 1990 et chargée, de 1992 à 1996 de l'étude de PIDAF (Plan Intercommunal d'Aménagement Forestier) et création d'une politique de gestion globale des Alpilles.

Les 16 communes du site inscrit des Alpilles, membres du syndicat, sont :

Aureille
Mouriès
Les Baux de Provence
Orgon
Eygalières
Le Paradou
Eyguières
St Etienne du Grès
Fontvieille
St Martin de Crau
Lamanon
St Rémy de Provence
Maussane les Alpilles
Sénas
Mas Blanc des Alpilles
Tarascon

Comment cela fonctionne :

L'Agence Publique est dirigée par un Comité Syndical comprenant tous les élus des 18 collectivités membres :
- 16 maires ou élus des 16 communes des Alpilles
- 3 conseillers généraux pour le Conseil Général des Bouches du Rhône
- 3 conseillers régionaux pour le Conseil Régional PACA

Ce Comité de décision est appuyé par un Conseil Consultatif, comprenant plus de cinquante membres, tous acteurs institutionnels ou locaux. Ce Conseil Consultatif se réunit une à deux fois par an, mais son fonctionnement est permanent. Tout au long de l'année, les membres du Conseil Consultatif peuvent saisir l'Agence Publique de toute demande ou information.

Par ailleurs plusieurs comités de pilotage sont l'émanation de ce Conseil Consultatif , afin de permettre une concertation sur des sujets spécifiques : Natura 2000, Directive Paysage, Restauration des Terrains Incendiés…

Utiles...

Fax: 04.90.59.93.80
Monsieur Régis GATTI
Maire
Hôtel de Ville
13930 AUREILLE
Tél: 04.90.59.92.01

Fax: 04.90.95.96.40
Monsieur Félix PELISSIER
Maire
Hôtel de Ville
13810 EYGALIERES
Tél: 04.90.95.91.01

Fax: 04.90.57.82.58
Monsieur Joël SYLVESTRE
Maire
Hôtel de Ville
13430 EYGUIERES
Tél: 04.90.59.88.00

Fax: 04.90.54.64.87
Monsieur Guy FRUSTIE
Maire
Hôtel de Ville
13990 FONTVIEILLE
Tél: 04.90.54.79.02

Fax: 04.90.59.55.71
Monsieur Roland DARROUZES
Maire
Hôtel de Ville
13113 LAMANON
Tél: 04.90.59.56.07

Fax: 04.90.54.54.07
Monsieur Jean-Hilaire SEVEYRAC
Maire
Hôtel de Ville
13520 LE PARADOU
Tél: 04.90.54.54.01

Fax: 04.90.54.49.23
Monsieur Gérard JOUVE
Maire
Hôtel de Ville
13520 LES BAUX DE PROVENCE
Tél: 04.90.54.34.03

Fax: 04.90.49.08.29
Monsieur Uliano BABSKI
Maire
Hôtel de Ville
13103 MAS BLANC DES ALPILLES
Tél: 04.90.49.07.98

Fax: 04.90.54.36.45
Monsieur Jack SAUTEL
Maire
Hôtel de Ville
13520 MAUSSANE-LES-ALPILLES
Tél: 04.90.54.30.06

Fax: 04.90.47.54.87
Monsieur Pierre SANTOIRE
Maire
Hôtel de Ville
13890 MOURIES
Tél: 04.90.47.50.01

Fax: 04.90.73.08.81
Monsieur Jean-Louis OLLIVIER
Maire
Hôtel de Ville
13660 ORGON
Tél: 04.90.73.00.01

Fax: 04.90.49.06.28
Monsieur Robert DEL TESTA
Maire
Hôtel de Ville
13103 SAINT ETIENNE DU GRES
Tél: 04.90.49.16.46

Fax: 04.90.47.34.52
Monsieur Claude VULPIAN
Maire
Hôtel de Ville
13310 SAINT MARTIN DE CRAU
Tél: 04.90.47.17.29

Fax: 04.90.92.28.63
Monsieur Lucien PALIX
Maire
Hôtel de Ville
13210 SAINT REMY DE PROVENCE
Tél: 04.90.92.08.10

Fax: 04.90.59.20.85
Monsieur Rémy FABRE
Maire
Hôtel de Ville
13560 SENAS
Tél: 04.90.57.20.03

Fax: 04.90.91.43.81
Maire
Hôtel de Ville
13150 TARASCON
Tél: 04.90.91.00.07

DIREN

l'Etat et les Parcs Régionaux

La DIREN – Direction Régionale de l'Environnement – est un service déconcentré du ministère chargé de l'environnement placé sous l'autorité du préfet. Elle a pour mission de contribuer à la connaissance, à la gestion et à la valorisation de l'environnement. Dans ce cadre, l'Etat constitue un partenaire privilégié dans la démarche de création d'un Parc Naturel Régional.

Les Parcs Naturels Régionaux ont été créés en 1967 à l'initiative de la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale). Dès 1975, la compétence de la création des parcs a été transférée aux régions, plus proches des volontés locales des départements et des communes. L'Etat a gardé l'attribution du label " Parc Naturel Régional ". Cette compétence partagée entre l'Etat et la Région renforce la spécificité de cette démarche qui connaît un succès grandissant.

L'originalité de la démarche de création d'un Parc Naturel Régional consiste à fonder un projet de développement durable pour un territoire, sur la protection, la gestion et la mise en valeur du patrimoine. Ainsi, un Parc Naturel Régional se caractérise par un territoire de qualité sur lequel a été élaborée une stratégie de développement.

La DIREN, en collaboration avec les services de la Région, concourt à la préparation (et à la révision) des chartes des Parcs Naturels Régionaux. L'ensemble des partenaires participe à cette réflexion et s'engage par contrat, à travers la charte, à mettre en œuvre activement cette stratégie sur une période de dix ans. Une convention d'application de la charte est signée entre l'Etat et le Président de l'organisme gestionnaire du parc. La DIREN assure également la mise en œuvre des chartes au travers du volet territorial des contrats de plan Etat / Région.

Dans les politiques d'environnement, les parcs naturels régionaux sont des éléments essentiels du réseau des espaces protégés.

L'Agence Régionale pour l'Environnement et le Projet de Parc Naturel Régional des Alpilles.

L'Agence Régionale Pour l'Environnement travaille sur les Parcs Naturels Régionaux depuis près de vingt ans.

La Région a confié le 22 Décembre 2000 à l'Agence Régionale Pour l'Environnement une mission d'étude préalable, exploratoire, pour lui permettre de posséder l'ensemble des éléments nécessaires à sa prise de décision quant à la candidature et à la mise à l'étude jusqu'à la charte du Parc Naturel Régional des Alpilles. Le rôle de l'Agence Régionale Pour l'Environnement à travers cette pré-étude de six mois qui a été rendue en Novembre 2001 à la Région était de " s'assurer que tous les éléments nécessaires au bon aboutissement de cette candidature soient réunis afin de la voir acceptée au niveau national ".

Dans le prolongement de cette pré-étude, dès que la Région a décidé de lancer la candidature du Parc Naturel Régional des Alpilles en Décembre 2001 a été mis en place un comité de pilotage chargé d'accompagner la démarche au niveau des études préalables.

L'Agence Régionale Pour l'Environnement, depuis Décembre 2001, a participé à ce comité de pilotage aux côtés de l'Agence Publique du Massif des Alpilles maître d'ouvrage du projet, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Conseil Général des Bouches du Rhône et de la Direction Régionale de l'Environnement.

Elle a suivi la démarche jusqu'à ce jour notamment la participation à l'encadrement, à travers le comité de pilotage, des études diagnostic engagées par le maître d'ouvrage avec les bureaux d'études, dans la perspective de la charte, concernant les milieux naturels et les paysages, la culture, le secteur socio-économique. L'Agence Régionale Pour l'Environnement est intervenue au niveau technique comme conseil, assistance, expert auprès du maître d'ouvrage dans le domaine de l'environnement voire de l'aménagement du territoire.

Dorénavant l'Agence Régionale Pour l'Environnement accompagne la mise en place de la procédure d'élaboration de la charte en ayant été désignée pour participer à la commission de coordination ad hoc permettant de veiller au bon déroulement du processus, tant à l'échelon local que dans la perspective d'obtention du label national.

LES ASSISES

La randonnée joue un vrai rôle social qu'il convient de valoriser

Refuge contre les agressions du monde, l'occasion de découvrir une région, un patrimoine, se dépenser physiquement, améliorer ses connaissances sur la nature…la randonnée a un vrai rôle social qu'il convient de valoriser.

Les collectivités saisissent aujourd'hui l'importance de ces sentiers de randonnées en terme d'aménagement, de préservation et de libre accès des sites, mais aussi en terme d'enjeux économique .

Le développement exponentiel de ces sentiers laisse place aujourd'hui à un besoin urgent des collectivités de s'informer des nouvelles réglementations et d'être alimenté en idées novatrices afin de valoriser dans les meilleures conditions leurs espaces naturels.

Ces assises, organisées par le Conseil général des Bouches-du-Rhône et le réseau IDEAL ont pour vocation d'aider les acteurs concernés (élus locaux, techniciens territoriaux…) à mieux comprendre le régime juridique et la dimension économique de la randonnée, gérer et mettre en valeur les chemins et sentiers, études de cas à l'appui.

A travers trois séances plénières, six ateliers et des forums les participants vont partager leurs expériences, échanger, débattre autour des thèmes du droit de la randonnée pédestre, de la valorisation touristique, du développement économique…afin de mieux gérer et réglementer les PDIPR (Plan départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée).

Par ailleurs, des travaux pratiques sont proposés aux élus : au programme randonnée sur la forêt départementale de Roque-Haute et concert de musique indienne " chants et danses en hommage à la forêt ", ce qui devrait inspirer les participants.

Le Conseil général a investi 47 102€ pour cette opération.

Monsieur le Président, que peut-on attendre de ces premières assises ?

Jean-Noël Guérini :Par l'espace d'échanges et de réflexions qu'elles proposent autour des différents débats, nous espérons qu'elles répondront aux nombreuses questions soulevées par la fréquentation de nos espaces naturels.
Les espaces naturels constituent un refuge contre les agressions du monde. Ils ont désormais un vrai rôle social qu'il convient de valoriser. Victimes de leur succès, il faut aussi les préserver des excès d'une fréquentation en constante augmentation.
Les sentiers de randonnées apparaissent déjà comme l'une des réponses possibles dans la nécessaire conciliation entre aménagement, préservation et libre accès des sites.
Ils constituent un des moyens les plus intéressants pour faire découvrir les milieux naturels tout en canalisant le public.

Quelle est l'action du Conseil général dans ce domaine ?

J-N Guérini : Depuis de nombreuses années, le Conseil général a fait de l'acquisition de nouveaux espaces naturels l'un des axes prioritaires de sa politique de l'environnement. Ainsi, notre collectivité se trouve aujourd'hui propriétaire de 13 000 hectares de terrains situés dans les sites les plus remarquables.
Par ces acquisitions, le Département entend qu'un public de plus en plus large découvre la beauté, les richesses et la diversité qu'offre notre patrimoine vert.
Chacun d'entre nous, seul ou en famille, promeneur du dimanche ou randonneur expérimenté, amoureux de la faune et de la flore doit comprendre que chaque parcelle achetée par le Conseil général est acquise pour être partagée et entretenue.

Quelle est la politique du Conseil général en matière de randonnée ?

J-N Guérini : Notre politique environnementale ne peut être dissociée des stratégies d'aménagement et de développement économique et social.
En 2002, son budget dépasse les 46 millions d'euros (Environnement, Eaux et Forêts).
Toute politique, aussi volontaire soit-elle, a sans cesse besoin d'être renouvelée, alimentée en idées novatrices. C'est pourquoi le Conseil général est d'autant plus heureux d'accueillir les " premières assises nationales sur la création, l'entretien et la valorisation des sentiers de randonnée " qui amèneront la réflexion et la prise de conscience, un véritable enjeu pour l'avenir.

Sommaire

Le patrimoine naturel des Bouches-du-Rhône : une richesse à préserver

- Tour d'horizon d'un département haut en couleurs

Les domaines départementaux : 13 000 hectares grandeur nature

Le Conseil général défend notre environnement

- Une protection des espaces boisés
- Une surveillance originale
- Prévenir et lutter contre les incendies de forêts
- Entretien des massifs

Le financement : un équilibre judicieux

Service Presse Conseil général des Bouches-du-Rhône
Contact : Céline Assouly
Tel. 04 91 21 15 33- Fax. 04 91 21 18 95
Celine.assouly@cg13.fr

Le patrimoine naturel des Bouches-du-Rhône : une richesse à préserver

Tour d'horizon d'un département haut en couleurs

Premier territoire de France pour les surfaces irriguées, les Bouches-du-Rhône comptent 210 000 hectares d'espaces agricoles, 200 000 hectares d'espaces naturels de forêts et garrigues et 73 000 hectares de zones humides ou inondées.
Complexe et varié en paysages, le département est composé par huit " pays " : Camargue, Crau, Alpilles, Comtat, Durance, Etang de Berre, Coteaux (autour d'Aix) et Massifs (à l'ouest du département)... qui représentent eux-mêmes 47 terroirs !

Le Conseil général mobilise des moyens considérables afin de préserver et de valoriser le patrimoine naturel à la fois fragile et précieux des Bouches-du-Rhône.
Parallèlement, il développe des opérations traditionnelles de protection et d'amélioration des sites naturels.

Les espaces naturels de notre département jouent un vrai rôle social qu'il convient de valoriser. Mais victimes de leur succès, nous devons les préserver des excès d'une fréquentation en constante augmentation.

Les sentiers de randonnée apparaissent comme un outil intéressant pour concilier, aménager, préserver et assurer le libre accès des sites au public.

Ils permettent ainsi de canaliser la fréquentation tout en offrant la découverte de la diversité des paysages et des sites prestigieux de notre département, tels que les Alpilles, Sainte Victoire, la Camargue, les Calanques, mais aussi d'autres sites moins connus tels que la Montagnette, la Trévaresse ou le Concors.

Aujourd'hui, ce sont plus de 2500 km de sentiers pédestres qui sont valorisés sur l'ensemble du territoire départemental.

Les domaines départementaux, 13 000 hectares grandeur nature

L'acquisition d'espaces naturels est une priorité de notre institution depuis de nombreuses années .Aujourd'hui, le Conseil général dispose d'un patrimoine exceptionnel, le plus important de France.
L'étendue géographique (13 000 hectares) et la variété des sites rendant la surveillance et l'entretien des domaines complexes.
Aujourd'hui le Département souhaite ouvrir davantage au public ces véritables joyaux dont certains restent encore trop méconnus. L'accès à de nouveaux domaines devrait, par ailleurs, en attirant des visiteurs aimant la découverte, favoriser une moindre fréquentation de ceux qui sont aujourd'hui largement ouverts...

Cette mesure a également pour objectifs d'encourager le respect de notre patrimoine naturel et de développer le sens de la responsabilité des promeneurs.
L'ouverture au public des domaines départementaux doit toutefois rester compatible avec la sauvegarde de l'environnement et avec la vocation particulière de chaque site notamment culturelle, comme l'Etang des Aulnes à Saint Martin de Crau ou l'abbaye de Saint-Pons à Gémenos.
La loi de juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales, a transféré aux départementsla responsabilité de mettre en place des Plans départementaux d'itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) ;
Ces plans ont pour objectif de :

- Protéger le patrimoine rural,
- faciliter la pratique de la randonnée en garantissant la continuité des itinéraires,
- favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux,
- permettre le développement harmonieux du tourisme pédestre et équestre.

Le Conseil général défend notre environnement

Une protection des espaces boisés

Les forêts et garrigues couvrent près de la moitié de la superficie du département. La défense de ce patrimoine contre l'incendie et la gestion de ces espaces est une préoccupation permanente du Conseil général.
Il consacre chaque année environ 175 millions de francs à la sauvegarde et l'entretien de notre patrimoine naturel.

Une surveillance originale

Créée en 1992, la garde à cheval mise en place à Saint-Pons et à l'Arbois est une manière originale d'informer le public et de surveiller les sites. Elle s'avère plus adaptée à la protection des domaines que l'utilisation de véhicules. Elle suscite en outre la curiosité et le plaisir des baladeurs, plus attentifs aux recommandations...

Prévenir et lutter contre les incendies de forêts

Le Conseil général a décidé de renforcer ses actions de protection contre les feux de forêts et de réhabilitation des sites incendiés comme la Nègre, Sainte-Victoire et les Alpilles.
Pour éviter de nouvelles tragédies, le Département ne ménage pas ses efforts: haute surveillance des sites, recherche d'une efficacité accrue des moyens de lutte contre l'incendie et mobilisation de tous les acteurs concernés par ce fléau.

Entretien des massifs

Chaque domaine départemental fait l'objet d'une gestion exemplaire guidée par deux priorités : la valorisation des espaces et la protection contre l'incendie.
Cette dernière passe par l'aménagement de coupures stratégiques, c'est-à-dire de terres cultivées. Il a été constaté, en effet, que les incendies contournaient ou butaient sur les parcelles agricoles plantées de vignes, d'oliviers ou d'autres arbres fruitiers.
Ces aménagements sont parallèlement renforcés par des équipements hydrauliques. Des citernes sont installées et l'utilisation de points d'eau se généralise progressivement.
Enfin, le Conseil général participe tant en moyens humains que matériels et financiers aux surveillances estivales mises en place chaque année par la Préfecture (vigies, opération " Aigle vert "...).

Par ailleurs, il procède régulièrement aux opérations suivantes :

- débroussaillement pour des communes ou des propriétaires privés regroupés en Associations syndicales libres (A.S.L.),
- création et entretien des pistes,
- débroussaillement le long des chemins départementaux,
- acquisitions et gestion d'espaces naturels,
- sensibilisation et communication dans le cadre du Conservatoire de la forêt méditerranéenne.

A travers ses aides aux communes, le Département subventionne:

- les travaux d'entretien des forêts communales ou privées,
- les aménagements et les équipements de massifs réalisés notamment dans le cadre des Plans intercommunaux de débroussaillement et d'aménagements forestiers (PIDAF),
- les restaurations des terrains incendiés.

Enfin, il accorde des aides spécifiques comme :

- la mise à disposition de véhicules pour les Comités communaux feux et forêts (CCFF),
- la participation au fonctionnement de l'Entente interdépartementale dont la vocation est la protection de l'environnement ainsi qu'à celui de l'Agence publique CIGALES, dans les Alpilles.
- l'octroi de subventions aux associations luttant contre les incendies,
- la mise à disposition de motopompes auprès de particuliers ou de communes pour leur C.C.F.F.

Le financement : un équilibre judicieux

A réactualiser

En millions de francs

Parc naturel de Camargue	3,3
Domaine de la Palissade	1
Actions pour l'environnement	0,9
Reconquête de l'étang de Berre	0,75
Subventions aux associations	1,3
Organisation des Journées de l'Environnement	1
Action de protection et de sensibilisation	6,9
Volume global des programmes nouveaux	39,5
Acquisition et gestion des espaces naturels	28,8
Entretien et gestion des forêts	14,7
SDIS	148,5
Total	213,3

Région
Provence Alpes Côte d'Azur

Les parcs naturels régionaux : un aménagement et un développement durable de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Réputée pour ses paysages, ses sites, son patrimoine architectural, Provence-Alpes-Côte d'Azur possède un environnement d'une grande richesse qui nécessite une politique de prévention dynamique, réfléchie et concertée.

Avec trois parcs nationaux, quatre parcs naturels régionaux, dont un cinquième à l'étude : les Alpilles, deux conservatoires botaniques, et plusieurs réserves, la Région possède un réseau diversifié de gestionnaires d'espaces naturels et consacre une part importante de son budget à la préservation de l'équilibre naturel du patrimoine environnemental.

Territoires riches mais fragiles, les parcs naturels régionaux s'organisent autour d'un projet commun : la charte. Celle-ci vise à assurer durablement leur protection, leur gestion et leur développement économique et social.

Afin de poursuivre les actions engagées auprès des parcs, l'Etat et la Région ont signé avec les 4 Parcs Naturels Régionaux des contrats territoriaux spécifiques : les contrats de Parc. Ces contrats formalisent l'engagement des partenaires pour la mise en œuvre des actions énoncées dans la charte des parcs. Ils renforcent ainsi les priorités de la Région à savoir l'aménagement et le développement durable de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'ensemble de ces actions a été défini au cours d'une longue démarche de concertation et validée par l'Etat et la Région. Le Contrat de Parc prend acte du résultat de ces concertations, fixe les orientations pour la période 2001-2006 et organise le financement des actions ainsi retenues sur les trois premières années soumises à évaluation pour son renouvellement.

19,6 millions d'euros seront ainsi apportés conjointement par l'Etat et la Région pour la période 2001 2003, dont 13,4 millions d'euros par la Région.